# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

**Bureaux: 73 rue de Chartres.**

**NOUVELLE-ORLÉANS.**
JEUDI, 27 DECEMBRE 1888.


## PETITES ANNONCES.

### DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière blanche, Française, pour une petite famille; doit fournir des recommandations. S'adresser No 314 rue St. Charles, coin Clio. 27déc—3t

### A LOUER.

A LOUER—Ecurie encoignure Broad et Onzaga, place pour 37 têtes d'animaux, avec maison de résidence attenante à la vacherie. S'adresser sur les lieux.
9 déc—10t—jeu et dim

A LOUER—Une maison basse ayant quatre appartements, deux cabinets et une galerie, cuisine haute avec quatre chambres, grande cour, water works, gaz et les installations. La maison est située rue des Ursulines entre Bourgogne et Remparts, No 110. S'adresser sur lieux.
25déc—

### A VENDRE.

GROCERIE et buvette faisant de bonnes affaires au comptant. Vente pour cause de décès. S'adresser coin Ste Anne et Remparts.
26 déc—1 sem

A VENDRE—A [illegible] Cat[illegible] 253 rue Royale, pour cause de départ. S'adresser sur les lieux. 25déc—3t

A VENDRE—Pour cause de santé, un [illegible] bre restaurant faisant de bonnes affaires et bien situé, No 40 rue Dauphine. S'adresser sur les lieux ou au No 150 rue Royale chez P. Forget. [illegible]

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Camille Sparicio.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,126—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à montrer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour les[illegible] le compte final présenté par Mme Eliz[illegible] Tu[illegible] dans administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25déc—23 26—1 janv

**Succession de Catherine Barringer,** veuve de [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de [illegible] Barringer [illegible] Bennett [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21déc—21 26 30

**Succession de Mme E. P. Macias.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à montrer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20déc—20 26 29

**Succession de Mary Hecker, veuve décédée de H. Hemmerling.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à montrer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Riegel [illegible] de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20déc—20 23 29

**Succession de Mme Jose Barba, Sr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à montrer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18déc—18 22 27

**Succession de John Bode et Henrietta** Kon[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de John Bode et [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19déc—19 23 28

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District [illegible] John Porter [illegible] No 2[illegible] [illegible]
Nouvelle-Orléans [illegible]
Signé [illegible]
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Dep.-Greffier.
6 déc—3 av 9 jan

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**J. B. Camors & Cie. vs Gottlieb Kouge.**

PREMIÈRE COUR DE [illegible] Nouvelle-Orléans, No [illegible] d'un writ de fieri facias [illegible] de la propriété [illegible] voir:
Un wagon [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FAERNER, Constable de la Première Cour [illegible]
27 déc—27 jan 2 [illegible]

**H. T. Cottam & Co. vs. Garic, Stille & England.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ [illegible] No 11[illegible] writ de fieri facias [illegible] Chas. H. [illegible] Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans [illegible] LUNDI [illegible] à midi, de la propriété [illegible]
Conditions—Comptant [illegible]
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 déc—20 27 31

**J. B. Cancpa contre Mme Lou K. Jones.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ [illegible] Nouvelle-Orléans, No 11[illegible] writ de fieri facias [illegible] Charles H. Lavillebeuvre [illegible] Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans [illegible] SAMEDI [illegible] 11 heures a. m. [illegible]
Un lot de [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 déc—18 20 28

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**James Goulding vs. M. Aimée Viguié.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux tiers indivis d'un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente neuf pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre vingt dix sept pieds deux pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une première profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces sur l'autre ligne, puis en retrécissant quatorze pieds trois pouces quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis une autre profondeur de soixante et onze pieds cinq pouces, quatre lignes et vingt cinq pieds quatre lignes sur la ligne du fond.

Le tout d'après un plan de C. A. De Armas le 27 février 1867.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11 18 26—janv 2 9 12

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

## L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 de cembre 1879.

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu les autres dix mois de l'année et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JANVIER 1889.

# GROS LOT: $300,000

**100,000 Billets à Vingt Dollars chacun: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.**

### LISTE DES LOTS:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, | soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, | | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | | 100,000 |

### PRIX D'APPROXIMATION:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, | soit | $50,000 |
| 100 Lots de | $300, | | 30 000 |
| 100 Lots de | $200, | | 20,000 |

### PRIX TERMINAUX.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 999 Lots de $100, | | soit | $99,900 |
| 999 Lots de $100, | | | 99,900 |

**3,134 Lots se montant à....$1,054,800**

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

**M. A. DAUPHIN,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
**la New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

**Rappelez-vous qu'un dollar** est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

## Assurances et Banques.

**Banque Mutuelle Nationale.**—Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1888.—L'élection annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu à la maison de Banque, 106 rue du Canal, MERCREDI 9 janvier 1889, entre 11 heures A. M. à 2 P. M.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
8déc—1 m

**Banque Nationale "Germania."**—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1888.—L'élection annuelle pour neuf directeurs de cette banque, devant servir pendant l'année suivante, aura lieu le MERCREDI 9 janvier 1889, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER,
9 déc 1m Caissier.

**Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, 26 rue du Camp.**—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1888—Conformément à la Section 2 de l'Article 6 de la Charte, une élection de douze Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au bureau de l'Association le LUNDI, 24 de ce mois, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
GEO. LANAUX, Jr.,
6déc—au 24 Secrétaire.

**State National Bank**—Nouvelle-Orléans, 15 décembre, 1888.—L'élection annuelle pour neuf directeurs de cette banque aura lieu au local de la Banque, coin des rues Camp et Commune, le MARDI 15 janvier 1889, de 10 a. m. à 2 p. m.
T. R. ROACH, Caissier.
15 déc—1m

**Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans,** No 3 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1888.—Conformément à la section 2, Art. 4 de la charte, une élection de douze (12) directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la Compagnie, Lundi, 31 décembre 1888, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
JOS. A. HINCKS,
14déc—au31 Secrétaire.

### VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et als.—Nos 11,751 et 11,752.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, trente unième jour de décembre 1888, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 18 de l'îlet No 8, borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Columbus, sur un plan de Cosnier, en date du 5 juin 1847, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville et mesure au pied américain, 31 pieds 11 pouces et une demie ligne de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 100 pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
**Conditions: Comptant.**
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, 30me jour de Novembre 1888.
GEO. MOORMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
nov 30—3 10 17 24 31 déc

## 21me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

## Compagnie d'Assurances Germania

**De la Nouvelle-Orléans.**

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur incendie | | $183,534 79 |
| Primes sur mers | | 3,229 87 |
| Primes sur rivières | | 1,189 34 |
| Totales primes | | $187,954 00 |
| A ajouter: Risques non acquises de 1886 | | 37,801 16 |
| Total | | $225,755 16 |
| A ajouter Intérêt, profits et pertes | $33 077 66 | |
| Moins appointements et dépenses générales | 12 224 12 | |
| | | 20 853 54 |
| Fonds de surplus de 1886 | | 19,367 02 |
| Total | | $265,975 72 |
| Pertes payées— | | |
| Sur primes d'incendie | $84 178 60 | |
| Sur primes de mers | 3 138 67 | |
| Sur primes de rivières | 1 055 17 | |
| | $89,372 81 | |
| Compte de réassurances | 34 630 77 | |
| Primes remboursées et commissions | 45,885 87 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions | 6,923 77 | |
| | | $176 813 22 |
| Total | | $89,162 50 |
| Réserve pour— | | |
| Primes non expirées | $37 146 53 | |
| Pertes non payées | 12 648 95 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887 | 10 000 00 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888 | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus de 1887 | 19 367 02 | |
| | $89 162 50 | $89 162 50 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets reçus pour primes | 64 00 |
| Primes en collection | 30,959 32 |
| Prêts sur nantissements | 9 850 50 |
| Prêts sur hypothèques | 5 925 00 |
| Bons des Etats-Unis et d'Etat Bons consolidés et Bons à primes de [illegible] | 99 815 00 |
| Balances, assurances et autres stocks | 20 945 00 |
| Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières | 69 619 34 |
| Meubles et installation | 3 367 75 |
| En caisse et en banque | 32,616 58 |
| | $279 162 50 |

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
Signé, H. ZUEERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment par devant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de Cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887 pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. ZUEERBIER, | HERM. CURTIUS |
| J. J. WECKERLING, | J. J. LANGLES, |
| J. HASSINGER, | J. F. MERILH, |
| P. W. DIELMAN, | JOHN THORN, |
| J. B. MEYERS, | LOUIS GRUNEWALD |
| GEO. H. BRAUGHN, | A. G. RICKS, |
| FRANK VATTER, | W. W. HUCK, |
| | C. B. FISCHER. |

15 jan—1m

## Dix-huitième Etat Annuel

— DE —

## L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues: | | |
| Sur risques de feu | | $225,406 98 |
| Sur risques de marine | | 3 756 82 |
| Sur risques de rivière | | 3,110 34 |
| | | $232,274 14 |
| A ajouter, primes non acquises de 1886 | | 70,255 00 |
| Primes totales | | $302,529 14 |
| A ajouter, intérêts et profits et pertes | | 27,397 12 |
| Revenus | | $329,926 26 |
| A déduire, pertes payées: | | |
| Sur risques de feu | $119,852 81 | |
| Sur risques de marine | 7,199 67 | |
| Sur risques de rivière | 155 63 | |
| Total des pertes payées | $127,208 11 | |
| Retour de primes et cancelations | 5,221 17 | |
| Commissions | 35,937 24 | |
| Réassurances | 17,869 54 | |
| Licences | 000 00 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc. | 34 406 30 | |
| Déboursés | | $221,642 36 |
| Surplus | | $108,283 90 |
| Primes non acquises de 1887 | $ 60 695 00 | |
| Pertes ajustées et non ajustées | 34 000 00 | |
| | | 94,695 00 |
| Bénéfice net | | $13,588 90 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent en caisse | $ 34,753 84 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi | 15,000 00 |
| Argent entre les mains d'agents d'autres Etats | 13,912 61 |
| $10 000 Bons des Etats Unis 4 0/0 | 12,700 00 |
| $121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans | 134,3[illegible]0 00 |
| $53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds) | 71,953 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 12,628 77 |
| Prêts sur hypothèque | 42,484 34 |
| Effets à recevoir | 3,035 00 |
| Billets à recevoir pour primes | 3,421 65 |
| Actions et autres valeurs | 12,144 80 |
| Meubles et installations de bureaux | 2,500 00 |
| Total | $358,844 01 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
7 jan—1m

# Mme Jul. Loeffler

—EXÉCUTE—

**OUVRAGES DE PLOMBIER,**
Pose Appareils à Gaz et à Vapeur,
VEND APPAREILS A GAZ, ETC., ETC.
44........Rue Royale........44
Entre Douane et Bienville.
9 déc—5 dim

**CHEMISIER PARISIEN**
**E. RIGAUT,**
Coupeur des premières maisons de Paris
**405 Sixth Avenue, New York.**
Sur mesure, 6 chemises Wamsutta, $9.
Réparation cols, devants, manchettes.
Spécialité de chemises, caleçons, gilets de flanelle. 1er sept—1 an—Dim Mar Jeu.

# L'ABEILLE

— DE LA —

# Nouvelle-Orléans

**JOURNAL QUOTIDIEN,**

— AVEC UNE —

**EDITION HEBDOMADAIRE**

PARAISSANT

— LE —

**SAMEDI MATIN**

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

**BUREAUX ET ATELIERS,**

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

## ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

# L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

**BUREAUX ET ATELIERS:**

73....C H A R T R E S....73

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella M. McIntyre et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,962—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poydras, North, St-Francis et St-Charles; le dit lot mesure vingt sept pieds (27) onze pouces (11) et 5 lignes (5) de face à la rue Poydras, sur le côté sud, une profondeur de soixante-quatorze pieds (74) sept pouces (7) et une ligne (1) et aussi avec soixante-onze actions (71) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane (y attaché).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, la somme de quatre cent vingt-six dollars, montant prêté sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt quatre dollars le montant de huit contributions sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 pour cent sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887, aussi bien que les frais et charges de l'affaire, les rentes, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane à savoir. La somme de cinq mille trois cent quatre vingt seize dollars, et l'acquéreur devra assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de la charte et loi et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov 26—déc 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Luther F. Tower vs. Honoré Cambeilh.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,623—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Gravier, Carondelet et [illegible] [illegible]

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Gravier, Franklin et Liberté, désigné par le numéro [illegible] [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 déc—19 26—2 9 16 19 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Ad Schreiber & al. exécuteurs, versus C. F. Girardey.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chartres, [illegible] [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov 26—déc 3 10 17 24 29

### Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

**RAPPORT ANNUEL—1888.**

[illegible]

**Rapport du Comité de Finances 1887**

[illegible]

**Rapport du Comité d'Admission:**

Le 27 novembre 1887 la Société se composait de 1518 membres.

| | |
|---|---|
| Admis depuis | 173—1691 |
| Sur lesquels il faut déduire: | |
| Décès à domicile | 34 |
| Décès à l'Asile | 7 |
| Démissionnaires | 12 |
| Rayés | 55—107 |
| Effectif actuel | 1584 |
| Classés ainsi qu'il suit: | |
| Pensionnaires à l'Asile | 7 |
| Exempts de quotités | 36 |
| Membres honoraires | 18 |
| Veuves de sociétaires | 157 |
| Fils de sociétaires | 175 |
| Membres actifs | 1211 |
| Total égal | 1584 |

**Rapport du Comité de Secours:**

Nous avons distribué à titre de bienfaisance 128 bons de secours représentant la somme de $2591 tous payés en monnaie courante.

Nous avons enregistré 69 décès, ainsi répartis:

| | |
|---|---|
| Sociétaires | 40 |
| Epouses | 22 |
| Enfants | [illegible] |
| Total | 69 |

**SERVICE MÉDICAL:**

**Asile:** Les rapports du Dr. T. Layton, médecin de l'Asile constatent qu'il a soigné 123 malades, qui y ont séjourné 4000 journées.

Le service gratuit de ses consultations tant à l'Asile qu'à son domicile, s'est élevé à 734.

L'Asile a délivré 931 prescriptions des différents docteurs de la société.

**A domicile:** Le Dr. L. Fortier, dans la partie supérieure de la ville, a donné ses soins à 466 malades.

Le Dr. M. Fourgeotte dans la partie inférieure, a soigné 1614 malades.

**Abattoirs:** Le Dr. S. G. Renshaw a traité 366 malades.

En récapitulant le nombre des malades soignés aux frais de la société le chiffre s'élève à 2589.

**Exercice 1888-89:**

Président, J. Bayle.
Vice Président, J. L. Revol, coin Chartres et Conti.
Trésorier, F. Laplante, 269 rue Remparts (Nord).

**Comité de Finances:**

A. Castel, coin Royale et St. Pierre.
A. F. Béret, coin Champs Elysées et Bons Enfants.

**Comité de Secours:**

B. Maylie, président, coin Dryades et Poydras.
P. Forio, 70, rue Saraparu.
J. Artigues, 97, rue Decatur.
H. Bégué, coin Decatur et Madison.
J. Carrau, aux Abattoirs.

**Comité d'Admission:**

S. Chanfrau, 183, rue Bourbon.
J. B. Baus, 264½, rue St Philippe.

Le Conseil informe Messieurs les Sociétaires qu'il a fait les nominations suivantes:
Secrétaire, L. Simon, coin Conti et Chartres.
Collecteur, H. P. Sabrlo, 59, rue Orléans.
Médecin de l'Asile, Dr. T. Layton, 67, rue de Chartres.
Médecin de la partie supérieure de la ville, Dr. A. G. Maylié, 132, rue St André; consultations de 7 à 9 heures a. m.; office, 170, rue du Canal; consultations de 2 à 4 heures p. m.
Médecin de la partie inférieure, Dr. M. Fourgeotte, 252, rue Royale; consultations de 2 à 3 heures p. m.
Abattoirs, J. G. Renshaw, coin Hancock et Levée.
Gardien, de l'Asile, P. Dutrey.
Les pharmaciens restent les mêmes.
Par ordre du Président,
J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire.
23 déc—5f

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

**F. GAUPP,**
109........Rue Conti........109
Nuits—Dim

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Aug. B. Wheeler et Dan A. Rose, receveurs, vs The Daily News Publishing Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 janvier 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Sur les lieux No 139 rue Poydras—
Le contrat entre la Campbell Press and Manufacturing Co et le "Daily News Publishing Company" relatif à une presse à imprimer à double cylindres de Hoe, et la totalité des droits, titres et intérêts du Daily News Publishing Company au même, et aussi la liste d'abonnés, le bon vouloir, le droit de se servir du nom et tout ce qui appartient d'après l'acte d'incorporation, faisant partie du journal "Daily News".
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 déc—27,31—janv 3,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de comptes ouverts, billets, traites, etc.**

**G. Falk & Bro., vs the Patent Cigars and Union Protective Manufacturing Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,570—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 décembre, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de comptes ouverts billets traites, etc., d'après une liste déposée en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 20 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Metropolitan Bank vs John J. Haydel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains morceaux ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y sont, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 7 borné par les rues Broad, Washington, Lepage et Septième, sur un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur général, du premier septembre 1859, annexé à un acte d'achat de la dite portion No 2 par Henry Tabary de J. O. Théard passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville le 18 février 1860, et contiennent aux quelques dites portions ou morceaux de terre, mesure chacun au pied américain, et les dits [illegible] pouces, 5 six lignes 6, de face à la rue Broad, quatre-vingt quinze pieds, 95, dix pouces, 10, sept lignes, 7, de largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir: La portion No un mesure deux cent seize pieds 216, sept pouces, 7, et une ligne, 1, de profondeur et de face à la rue Lepage, et cent quatre-vingt cinq pieds, 185, six pouces, 6, sur la ligne qui la divise de la portion No deux et la portion No 2 mesure cent cinquante quatre pieds 154, quatre pouces, 4, sur la ligne vers la rue Washington et cent quatre vingt cinq pieds 185, six pouces 6 sur la ligne de la portion No un. Lesquels portions ou morceaux de terre sont composés comme suit à savoir: La portion No un [illegible] des lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par C. de Armas, arpenteur, le 20 avril 1853, et déposé comme plan No 58 dans les livres de plans en l'étude d'A[illegible] Chapella ancien notaire en cette ville

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
27nov—[illegible] 11 18 24 29déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une résidence de valeur dans le** [illegible] district sur un lot entier.

**Mutual Loan and Building Co. vs Eugène P. Brugère.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 déc—5 12 19 26—2 5 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Gasquet et Galvez, connue comme les Nos 221 et 223 rue Gasquet.**

**Luther F. Tower vs. Andrew T. Maher.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,024—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial-Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, le dit morceau ou portion de terre mesure au pied américain, 6 pouces, vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet sur cent deux pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de trois pieds six pouces dans le fond et de face à la rue Galvez, le dit morceau de terre formant le coin des rues Gasquet et Galvez.

Les bâtisses de la dite propriété sont désignées par les Nos 221 et 223 rue Gasquet; No 221 formant le coin Gasquet et Galvez.

Acquis par le défendeur de John H. Cambeilh, par acte devant Jules V. Charpentier, notaire, le 17 décembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18déc—18 26—jan 2,9,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**J. D. Vinet, administrateur public, vs. succession H. M. Hyams.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain îlet de terre situé dans le second district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme îlet No 540, qui est borné par l'avenue Carrollton, les rues David, St Louis et Toulouse, subdivisé en vingt lots de terre, étant la même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, d'après un partage fait parmi les héritiers de feu Henry M. Hyams, d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire, daté le 26 mai 1885, titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 121, folio 558.

2° Un autre îlet de terre situé dans le même district et se trouvant à côté de l'îlet décrit ci-dessus, désigné comme l'îlet No 554, qui est borné par les rues David, Solomon, St Louis et Toulouse, divisé aussi en vingt lots.

Etant cette même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, par achat de Mme L. A. Hyams, tutrice et als., d'après un acte de vente passé pardevant John G. Eustis, notaire, daté le 7 septembre 1885; titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 123, folio 457.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 26—2 9 12 janv

# EUGÈNE BRAQUET

Successeur de Pierre Dufort,

**Entrepreneur de Pompes funèbres**
249......Rue Royale......249
Téléphone 710. [illegible]—1 an

# LE FRANCO-LOUISIANAIS,

**JOURNAL HEBDOMADAIRE**

PARAISSANT LE SAMEDI

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

**Abonnement: $2 50 par an.**

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 16nov—

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu, installations, etc., d'une imprimerie, moteur électrique, etc.**

**Bradner Smith & Cie, W. A. Kernaghan, subrogé, vs. Daily News Publishing Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,027—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux et après désignés, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à 10 heures A. M., des propriétés suivantes:

Au local No 139 rue Poydras. Le contenu du dit local consistant en un moteur électrique automatique de Sprague, contrôles, arbre de couche, etc., casses de caractères, presses, règles, un coffre fort, bureau, tables, stove, etc., et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 déc—18, 22, 26 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu et des installations d'une blanchisserie à vapeur, Home Steam Laundry Co.**

**Alfred Thompson et Henry C. Ahlers vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,308—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, le VENDREDI, 28 décembre 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 41 Natchez Alley.

Le contenu, appareils, installations, etc., de la buanderie à vapeur Home consistant en un fourneau, une bouilloire et les accessoires, une machine à repasser les cols, une machine à repasser les chemises, une machine à amidonner, plusieurs machines à laver, une machine horizontale de la force de 12 chevaux, 1 centrifuge pour tordre le linge, une citerne de 1500 gallons et diverses autres machines, des tringles pour étendre le linge, baquets, paniers et autres articles appartenant à ce genre d'affaires d'après inventaire déposé en mon bureau dans l'affaire ci-dessus.
Aussi un wagon.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Chance splendide pour un placement rémunératif.**

**Vente par le shérif civil de grandes portions de terre de valeur, avec bâtisses et améliorations.**

**Rue Baronne, entre South Poydras et Lafayette** (la rue dernière étant la rue Dryades).

**Le voisinage s'améliorant continuellement** la rue Baronne ayant été pavée récemment avec de l'asphalte spécialement adapté pour résidence et commerce, etc.

**A des termes faciles et bas taux d'intérêt.**

**Dans l'affaire de la succession de** James Egan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,230—En vertu d'un ordre de vente daté le 8 novembre 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne, Poydras, Lafayette et Dryades, désignés comme lots [illegible] sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 29 novembre 1858, annexé à un acte passé pardevant [illegible] Kerr, [illegible] [illegible] par acte pardevant M. B. Trist, notaire en cette ville le 2 février 1860.

2° Deux certains morceaux de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situés dans le dit Premier District de cette ville dans l'îlet ci-dessus mentionné, borné par les rues Poydras, Dryades, Lafayette et Baronne [illegible]

Conditions—Un quart du prix comptant, la balance à un, deux et trois ans [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 26—janv 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de droits d'occupation.**

**Wachusetts Shirt Co. vs. Dlle. A. Mayer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 2 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les droits d'occupation [illegible] maison de quatre étages avec magasin No 22 rue de Chartres.

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 déc—21 26 31—2 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Les héritiers de Cook vs Wm Grant.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,425—En vertu d'un writ de fieri facias accordé par la cour et en faveur de Wm Grant, défendant dans l'affaire ci-dessus et plaignant en reconvention, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un îlet de terre, borné par les rues E. Bon Triangle, Nouvelle Levée et Delord, mesurant soixante-six pieds huit pouces de face à la rue Fulton, cent cinquante deux pieds onze pouces et cinq lignes sur la rue Triangle, treize pieds sept pouces et six lignes sur la rue Nouvelle Levée et cent vingt neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la rue Delord, d'après le plan No neuf au bureau de Salim Magner, notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11 18 26 janv2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un bail non terminé.**

**H. E. Capdau vs Paul Dutel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bail non expiré des bâtisses No 225 rue Decatur, le dit bail étant pour le terme d'un an commençant le 1er octobre 1888 et finissant le 30 septembre 1889, pour un loyer annuel de sept cent vingt piastres divisé en 12 paiements de 60 piastres chacun, payable le dernier jour de chaque mois, d'après acte, sous signature privée en date du 12 septembre 1888 de A. Rochereau et C. T. Dugazon à Paul Dutel.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 déc—18 22 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Viguié.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 25 borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt huit pieds (25') huit pouces (8") de face sur la rue Millaudon sur cent pieds (100') de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt huit pieds (28') huit pouces (8") de face à la rue Général Scott sur cent pieds (100') de profondeur.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds (30') de face à la rue Esther sur cent quarante deux pieds (142') huit pouces (8") et six lignes (6") de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds (30') de face à la rue Wall sur cent quarante deux pieds (142') huit pouces (8") et six lignes (6") de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 254, borné par les rues Washington, Cohn, Short et Hurst, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds (30') de face à la rue Washington sur cent sept pieds (107') six pouces (6") de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds (30') de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds (150') de profondeur, et le lot 24 trente pieds (30') de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds (150') de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier No 23,637 d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
28 nov—déc 5 12 19 26 29

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

# Avantageusement situées.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District,

**Coin Ste. Anne et Robertson,** près du Marché Tremé, une maison à double corps de logis et mansarde en briques à un étage.

**No 172 rue Robertson, entre** Ste. Anne et Dumaine, près du Marché Tremé, une maison de résidence en bois à un étage et mansarde.

**No 100 rue Hôpital, entre** Bourbon et Dauphine, une maison en briques à deux étages.

**Succession de Marie Clémence Mandion, épouse de Jacques Plaisant.**

No 1640—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 [illegible] Carondelet—Le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 décembre 1888, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Robertson, Dumaine, Ste-Anne et Villeré,** ayant en mesure anglaise 28 pieds 6 pouces de face à la rue **Robertson** sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes le fond ayant 28 pieds 1 pouce de large.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec mansarde couverte en ardoise et divisée en quatre chambres, galeries sur les côtés, aussi une cuisine en bois à un étage divisée en [illegible] chambres, citerne, water works, etc., portant le numéro municipal 172 **rue Robertson.**

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Ste Anne, Robertson, Orléans et Villeré,** formant le coin des rues **Ste-Anne et Robertson,** mesurant 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur environ 75 pieds de profondeur et de face à la rue **Robertson.**

[illegible]

[illegible] **Hopital, Bourbon, Dauphine et Ursulines,** [illegible]

[illegible]

Les taxes de 1889 seront à la charge de l'acquéreur.
Acte de vente pardevant [illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur.
17déc—17 22 29—janv 5 12 19

# Propriété rémunérative.

**No 130 rue de Chartres entre St.Louis et Toulouse, résidence et magasin en briques à deux étages**

Mme L. H. M. Colas, épouse de P. H. Bourg et al., vs Henri Colas, pour effectuer un partage.

No 23,174—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, [illegible]

[illegible] **Chartres, Decatur, Toulouse et St-Louis,** [illegible] **Chartres.**

[illegible]

**Conditions,** [illegible]

[illegible] Théard notaire [illegible]
15 déc—15 22 29—5 12 19 janv

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Résidence de valeur rue du Canal à l'encan, à des conditions faciles.**

Succession de Louise Eastman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,[illegible]

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No [illegible] Bourse—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles [illegible]

[illegible]

Les améliorations comprennent un cottage nouvellement construit avec mansarde, achevé, couvert en ardoises et contenant galerie sur le devant, corridor, 6 chambres et chambre à bain, grand auvent autour de la cuisine, 2 chambres pour domestiques, etc; dans le fond de la bâtisse une grande écurie et 2 chambres et pour 4 chevaux, etc. Tout le terrain est entouré par une barrière neuve et solide. La maison est en retrait sur la rue et située au coin des rues Canal et Murat. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant, le reste, si le tout n'est pas payé en deux lots à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par une hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les dits billets porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garantie ordinaires, y compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du montant de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Ferd. Kircher notaire aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé au dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux pour lier l'acheteur et assurer la vente.
16 déc—16 20 22 29—5 12 19 janv

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage No 593 rue South Franklin.**

SAMEDI, 29 décembre 1888 à 12 M. à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu dans la succession de Lavinia Philips Henderson, No 25,333 il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues St David, St Patrick, Septième et Harmonie. Le dit lot est le No 9 et mesure 25 pieds de face à la rue St David actuellement South Franklin sur 109 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. La maison a 2 chambres, cuisine, citerne, etc.

Conditions—Comptant. Un dépôt au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph C. Taylor, notaire public.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
28 nov—28—déc 8 15, 22, 29

## DENTISTES.

**Extraction de dents sans douleur.**

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

# G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

**Bureau, 110 rue de Canal.**
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 aout—

# C. E. KELLS & M. VIET,

**CHIRURGIENS-DENTISTES**

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR STEPHEN J. DERBES.

**Grande vente de jouets et** d'élégants objets de fantaisie, convenables pour cadeaux du Jour de l'An, au No 45 de la rue Royale.

Belles pendules et candélabres, statuettes, bronze et en biscuit, vases fins en cristal, porcelaine et verre de Bohême, services d'enfants, boîtes à musique, albums, scrap books, etc. Aussi—1000 poupées fines en biscuit et porcelaine, 400 douzaines de tasses et soucoupes très fines, ce matin JEUDI, à 11 heures, au No 45 de la rue Royale.

Les marchands et le public en général sont priés d'assister à la vente.
STEPHEN J. DERBÈS,
27 déc—1t Encanteur.

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Magnifiques terrains avec bâtisses en** briques, rue Ste-Anne No 101.

**Maison double formant encoignure de** l'avenue Washington et de la rue St Claude, faisant face au marché Washington.

**Emplacement pour magasin à l'encoignure** des rues Musique et St Claude.

**Cottage rue St-Claude No 620.**

Succession de Mme Mary Maher, veuve de Daniel Maher.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 janvier 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—

### SECOND DISTRICT.

1° **Un lot de terre situé dans le Second** District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste. Anne, Dumaine, Bourbon et [illegible] lequel lot de terre mesure 47 pieds [illegible] lignes de face à la rue Ste. Anne [illegible]

### TROISIÈME DISTRICT.

2° **Un terrain d'encoignure** [illegible] le troisième District de cette ville, [illegible] compris entre les rues St Claude, Ma[illegible] [illegible] et l'Avenue Washington, mesurant [illegible] pieds 7 lignes de face à la [illegible] [illegible] profondeur de 75 pieds [illegible] l'Avenue [illegible] lequel lot forme l'encoignure de l'Avenue Washington et de la rue St Claude. [illegible]

3° **Un lot de terre formant encoignure,** [illegible] **St Claude et Musique** [illegible]

[illegible]

4° **Un lot de terre** situé dans le [illegible]

[illegible] seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant J. Wolfe, notaire [illegible] comptant sera exigé [illegible] vente.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 26

**Meubles de maison.**

Succession de Madame Mary Maher, veuve de Daniel Maher—No 25,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—[illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant.
18déc—18 23 30

**Succession de M. et Mme Charles Piepenbring. No 24,512, Division A. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI [illegible]

[illegible]

Acte de vente pardevant Octave Voorhies, notaire. [illegible]

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON

**SITE BIEN CONNU.**

**Pour effectuer un partage.**

**Propriété de choix dans le Deuxième District.**

Cette grande bâtisse de valeur à trois étages et à trois étages, avec deux corps de logis, [illegible] l'Hôtel St Louis, désignés par les Nos 127 et 129 rue de Chartres et connue comme le Burgess Hotel.

**Un site magnifique pour hotel** ou pour une entreprise commerciale.

In re Mme S. L. Roblot, son mari vs. Thérèse Nottermacher.

No 25,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, [illegible] SAMEDI [illegible] à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles [illegible]

[illegible] rues Chartres, St Louis, Royale et Toulouse [illegible] Chartres sur une profondeur [illegible]

Les améliorations sont connues comme Hôtel Burgess et désignées par les Nos 127 et 129 rue de Chartres, cette grande bâtisse [illegible] et d'un grand magasin [illegible] comme hôtels, pensions, corridors, etc. [illegible]

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un an et à deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations devront être assurées pour leur pleine valeur et la police d'assurance transférée au porteur ou aux porteurs des dits billets. L'acquéreur aura à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite tout en forçant le paiement des dits billets; une partie des taxes dues et exigibles en 1888 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Meunier notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
15déc—15 22 29—5 12 19 jan

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Quatre cents actions de la Compagnie d'Assurances Royale de Birmingham, Alabama.**

Billets d'action. Comptes divers.
Primes non collectées.

**In Re Compagnie d'Assurances German American de la Nouvelle-Orléans, en liquidation.**

No 22,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet, le JEUDI, 3 janvier 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 décembre 1888, il sera vendu à l'encan.

L'actif restant de la Compagnie d'Assurances German American de la Nouvelle-Orléans d'après le tableau annexé. La copie peut être examinée au bureau de l'encanteur.
Conditions—Comptant.
20 déc—20 29—3 janv

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.**

**Succession de William Tucke.**

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan encanteur—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet borné par Felicity road et les rues Terpsichore, Prieur et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois à un étage.

Conditions: comptant. L'acquéreur aura à payer les taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce montant au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 22 29—5 12 19 janv


L'Abeille de [illegible]